

Rapport d'activité

83^{ème} édition



Mars 2026

Rapport d'activité du SAB
Groupement suisse pour les régions de montagne



Préface

Au niveau fédéral, l'année 2025 a particulièrement été marquée par les discussions budgétaires liées au Programme d'allégement budgétaire 2027 (PA27). La Suisse doit relever des défis supplémentaires, tels que le réarmement de l'armée, la gestion de l'évolution démographique et la lutte contre les conséquences du changement climatique. Cela nécessite des moyens supplémentaires. Le Conseil fédéral mise avant tout sur des mesures d'économie. Bon nombre de mesures touchent de manière disproportionnée les régions de montagne et l'espace rural. Le PA27 conduirait, entre autres, à la suppression de la politique régionale de la Confédération. Le Conseil fédéral franchirait ainsi une ligne rouge qui nuirait gravement à la cohésion nationale. Le SAB, en collaboration avec de nombreux autres acteurs, s'oppose fermement à ces mesures d'économie unilatérales. Le Conseil des États a réagi et a déjà apporté les premières corrections. Le PA27 devrait être définitivement adopté par le Parlement en mars 2026. Une éventuelle votation populaire aurait lieu en septembre 2026. S'il est rejeté lors de la votation populaire, le Conseil fédéral serait bien avisé, dans le cadre des programmes d'économies ultérieurs, de surtout se concentrer sur les dépenses fortement liées, connaissant une forte croissance. Ce sont ces domaines qui représentent

une part toujours plus importante du budget fédéral (actuellement 65%) et qui sont responsables de l'augmentation des dépenses. En revanche, les dépenses dites faiblement liées, telles que l'agriculture, la politique régionale et le tourisme, sont restées stables au fil des décennies et ont déjà dû contribuer à l'assainissement du budget fédéral, lors des délibérations budgétaires annuelles.

La prévention des risques naturels serait également touchée par les mesures d'économie. Cela est totalement incompréhensible, compte tenu de la multiplication des événements naturels dangereux. Après les fortes précipitations de l'été 2024, qui ont causé des victimes ainsi que des dégâts considérables aux infrastructures, l'éboulement de Blatten, dans le Lötschental, survenu le 28 mai 2025, a marqué l'année 2025. Tout un village a été entièrement enseveli. Blatten a bénéficié d'un immense élan de solidarité de la part de toute la Suisse. C'est un très beau geste qui montre que la population se serre les coudes dans les situations de crise et que la cohésion nationale est toujours d'actualité. Les responsables communaux sont déterminés à reconstruire leur village, car ils croient en l'avenir des régions de montagne. À cet égard, ils méritent, tout autant que l'ensemble des populations de montagne et rurales, un soutien sans faille.



Principaux résultats de l'année 2025

En 2025, le SAB a notamment :

1. rédigé 20 prises de position, publié 16 communiqués de presse, organisé sept séminaires et diffusé plusieurs publications ;
2. célébré les 10 ans du label « Commune de montagne, La jeunesse, notre avenir » et l'a renouvelé pour 10 années supplémentaires ;
3. proposé des solutions pour lutter contre la pénurie de logements et les a présentées dans plusieurs exposés et articles ;
4. rapporté une contribution significative à l'« Agenda des soins médicaux de base » du Conseil fédéral et présenté des solutions pour les régions de montagne et rurales ;
5. s'est opposé avec succès à la réduction du service postal de base et a obtenu un renforcement des médias régionaux ;
6. rentamé les travaux préparatoires pour l'Année internationale du pastoralisme 2026 de l'ONU ;
7. démontré comment les surfaces agricoles de montagne peuvent être protégées contre l'embroussaillage et maintenues ouvertes ;
8. mené à bien les projets de coopération internationale « Beyond Snow » et « SmartCommUnity » ;
9. décerné pour la quinzième fois le Prix montagne, doté de 40'000 francs ;
10. permis la réalisation d'environ 12'000 jours de travail bénévole dans les régions de montagne, par l'intermédiaire de notre service « volontaire montagne ».

Défense des intérêts

Politique des régions de montagne

Le budget de la **politique régionale** reste soumis à de fortes pressions. Dans celui de 2024, la contribution de la Confédération au fonds du développement régional avait déjà été réduite de moitié, soit à 12,5 millions de francs. Dans le budget 2025, le Conseil fédéral a même proposé de supprimer complètement cette contribution. Les Chambres fédérales se sont finalement mises d'accord sur une contribution minimale de 6 millions de francs. Dans le budget 2026, seuls 12,5 millions de francs ont été accordés, soit à nouveau la moitié de la contribution de 25 millions de francs, nécessaire au maintien de la valeur du fonds. Avec le programme d'allègement 27, le Conseil fédéral souhaite supprimer complètement l'alimentation du fonds et, de fait, abolir la politique régionale à long terme (voir ci-dessous).

Service universel

Au cours de l'été 2025, le Conseil fédéral a mené une consultation quant à la nouvelle loi fédérale sur la promotion du développement des infrastructures à large bande. Cette **stratégie dite « gigabit »** vise à offrir des connexions à haut débit (au moins 1 Gbit/s) à l'ensemble du pays. Cette stratégie revêt une importance capitale, en particulier pour les régions de montagne et rurales. Le SAB soutient donc la nouvelle loi fédérale, mais demande un développement plus rapide que celui prévu par le Conseil fédéral, ainsi qu'un engagement financier plus important de la part de la Confédération.

En 2025, le Conseil fédéral a également mené une consultation sur une modification de l'**ordonnance sur la poste**. D'une part, il souhaitait moderniser le service universel en introduisant des lettres numériques. D'autre part, le courrier ne devait plus être distribué quotidiennement en dehors des zones urbaines. Environ 60'000 ménages auraient été concernés par cette mesure. En outre, les délais de distribution des lettres et colis, ainsi que des quotidiens par abonnement, devaient être moins performants. Lors de la consultation, le SAB s'est opposé avec succès à cette péjoration du service universel. L'ordonnance sur la poste allégée, publiée en décembre 2025, comprend l'introduction des lettres numériques et des délais plus longs pour l'acheminement des lettres, mais pas pour les quotidiens. La distribution en dehors des zones urbanisées reste inchangée.

Entre-temps, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a ouvert un nouveau chantier concernant la Poste. La CER-N veut interdire à la Poste de **diversifier ses activités tierces**. La Poste devrait se limiter à la fourniture du service universel. Dans sa prise de position, le SAB rejette catégoriquement cette attaque. Sans activités tierces, la Poste ne pourrait plus assurer le service universel par ses propres moyens. Aujourd'hui, la Poste verse même à la Confédération un dividende annuel de quelque 100 millions de francs. Sans les activités tierces, la Poste devrait recourir à une compensation versée par l'État ; ce qui aurait



des conséquences sur le budget fédéral. La qualité du service postal de base dépendrait alors également des débats budgétaires annuels.

Les **soins médicaux de base** sont gravement menacés dans les régions de montagne et rurales. Les cabinets de médecins généralistes et les hôpitaux régionaux ferment, le personnel soignant manque et les médecins spécialistes se trouvent principalement dans les centres urbains. Cette évolution contraste avec l'augmentation constante des coûts de la santé et les exigences croissantes d'une population vieillissante. C'est pourquoi le SAB a consacré sa journée d'étude de 2025 à ce thème et a adopté une prise de position. Le SAB a également présenté ses préoccupations dans le cadre des travaux de la Confédération sur un « **agenda des soins médicaux de base** », qui a été élaboré au cours de l'année 2025. Il est prévu que le SAB participe activement à sa mise en œuvre.

Programme d'allègement budgétaire 27

Les débats politiques actuels au niveau fédéral sont principalement axés sur les finances. Sur la base d'un rapport d'experts (rapport Gaillard), le Conseil fédéral a publié, à l'automne 2024, les grandes lignes du programme d'allègement budgétaire 27 (PA27) puis a lancé une consultation. Le PA27

prévoit des coupes drastiques dans des domaines essentiels pour les régions de montagne et rurales. Ainsi, entre autres, la contribution pour le Fonds de développement régional devrait être complètement supprimée. Dans le domaine touristique, Suisse Tourisme et Innotour devraient subir des coupes disproportionnées ; le financement des routes et des transports publics serait fortement réduit ; dans le domaine de l'agriculture, les contributions à la qualité du paysage et la mise aux enchères des contingents tarifaires seraient massivement diminuées et les aides à l'élevage seraient même complètement supprimées. Le Fonds suisse pour le paysage devrait également être supprimé. Le SAB rejette catégoriquement ces mesures qui touchent de manière disproportionnée les régions de montagne et les espaces ruraux. Le Conseil des États, en tant que première chambre, a apporté des corrections allant dans le sens du SAB, lors de la session d'hiver 2025. La procédure d'élimination des divergences se tiendra en mars 2026. Si le référendum est lancé, une votation populaire aura lieu en septembre 2026.

Politique agricole

Le SAB est représenté au sein du groupe d'accompagnement de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), chargé de l'élaboration de la politique agricole à partir de 2030 (**PA 2030**). Le SAB a pu faire valoir ses positions. Du point de vue du SAB, l'économie alpestre et l'agriculture de montagne doivent être renforcées. Le président du SAB, Pius Kaufmann, avait déposé en 2025, une motion demandant une amélioration de la situation financière des familles agricoles de montagne. Cette motion a été acceptée par les deux chambres. Dans le cadre de la PA2030, il convient également de rejeter les exigences supplémentaires. La PA 2030 sera soumise à consultation à l'automne 2026. Le **droit foncier rural** est également important pour la production agricole. La révision du droit foncier rural prévoit le renforcement de l'exploitation propre, de la position des conjoints et de l'esprit d'entreprise. Le SAB était représenté dans le groupe d'accompagnement et soutient le projet dans le cadre de la consultation. En 2025, le Parlement fédéral a entamé l'examen de l'initiative dite « **Initiative alimentaire** ». Cette initiative porterait gravement préjudice à l'agriculture de montagne et à l'économie alpestre. Elle devrait être soumise au vote en 2026.

L'ONU a déclaré 2026 comme « **Année internationale du pastoralisme** ». Le SAB s'est associé à l'Union suisse des paysans, à la Société suisse d'économie alpestre ainsi qu'à Helvetas pour planifier une série d'activités qui s'achèveront par une conférence, en septembre 2026 à Naters (VS). En

2025, la **plateforme de dialogue « Recherche – pratique dans l'agriculture de montagne »**, dirigée par le SAB et soutenue financièrement par l'OFAG, s'est principalement focalisée sur les thèmes de l'embroussaillage et du maintien de surfaces ouvertes. Ainsi, une conférence a été proposée à Zollikofen et une excursion a été organisée dans la vallée d'Urseren et de la Surselva. Le SAB a également publié une fiche d'information qui présente les principales conclusions pour l'agriculture de montagne.

Tourisme

Dans le cadre de la PA27, le Conseil fédéral souhaitait également supprimer le **taux spécial de TVA spécial pour les prestations d'hébergement**. Ce taux est limité à 2027 et représente un soulagement pour l'hôtellerie. Deux initiatives parlementaires demandant sa prolongation ont été déposées au Parlement fédéral. Ces initiatives ont été transmises et le Conseil fédéral a mené une consultation sur leur mise en œuvre en 2025. Il souhaitait l'allonger, mais seulement jusqu'en 2032. Le SAB a demandé une prolongation illimitée. À la suite des décisions du Parlement, le Conseil fédéral a annulé la suppression du taux spécial du PA27.



Politique des transports

L'extension des réseaux routiers est financée en grande partie par la taxe sur les huiles minérales. Cependant, avec l'électrification croissante du parc automobile, les recettes provenant de cette taxe diminuent. À long terme, l'extension et l'entretien du réseau routier ne peuvent donc plus être garantis. Le Conseil fédéral a donc ouvert, en 2025, une consultation sur l'introduction d'une **taxe sur les véhicules électriques**. Celle-ci peut être prélevée soit en fonction du kilométrage, soit sous forme de taxe à la station de recharge. Le SAB soutient l'introduction de la taxe, mais ne se prononce pas sur les variantes. En 2025, le Parlement a débattu du cadre financier pour le **transport régional de voyageurs 2026-2028**. Le SAB et de nombreux autres acteurs se sont engagés avec succès en faveur d'une augmentation du cadre financier, de 160 millions de francs. Lors de la session d'hiver 2025, les Chambres fédérales se sont également mises d'accord sur une **garantie solidaire pour le transport automobile**. Toutes les gares de transport pour voitures bénéficieront de cette garantie, comme l'avait demandé le SAB, lors de la consultation. En 2025, le projet de financement du **transport de marchandises** a également été adopté. Le SAB se réjouit particulièrement que le transport par wagons isolés, important pour la distribution au sein des régions, continue à être encouragé. Le projet « **Transport' 45** » est déterminant pour le développement à long terme du financement des transports routiers et ferroviaires. Un rapport de base a été publié à l'automne 2025. La consultation est prévue pour l'été 2026. Le SAB s'impliquera dans ce projet et consacrera sa journée d'étude du 21 août 2026 à ce thème. encore en cours d'élimination des divergences.

Politique des médias

L'initiative de l'ancienne présidente du SAB, Christine Bulliard Marbach, visant à renforcer le soutien à la **presse régionale ainsi qu'à la presse associative**, a été acceptée par le Parlement en 2025. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026. L'augmentation du soutien indirect à la presse est limitée à sept ans. En 2025, l'initiative visant à réduire de moitié la redevance médiatique, soit de 335 à 200 francs, a également été débattue. Elle sera soumise au vote populaire le 8 mars 2026. Le SAB rejette catégoriquement cette initiative, car elle affaiblirait considérablement la SSR, acteur essentiel du service public médiatique en Suisse. Les **chaînes de radio et de télévision régionales** sont explicitement exclues de l'initiative. Mais elles sont aussi confrontées à une baisse de leurs recettes publicitaires. Le SAB s'est donc engagé avec succès pour que leur part de la redevance passe de 6 à 8 %.

Les débats sur la promotion des médias montrent que la politique médiatique doit être repensée à moyen et long terme. La concentration des médias et le changement de comportement du public plaident également pour la recherche d'une solution. Le SAB a donc élaboré, en collaboration avec l'Association des communes suisses, des propositions pour un **développement de la politique médiatique** qui seront soumises au processus politique en 2026.

Politique énergétique

Le « **Solarexpress** », adopté par le Parlement en 2022, est au point mort et n'a pas encore répondu aux attentes. En 2025, le Parlement a donc prolongé le délai pour la promotion des installations solaires alpines. En 2025 également, les deux chambres ont adopté le « décret d'accélération ». Celui-ci vise à hâter les procédures d'approvisionnement et le développement des énergies. En 2025, les délibérations ont également été engagées en vue d'accélérer les procédures d'autorisation pour l'extension du réseau. La priorité accordée aux **câbles souterrains**, introduite en 2019, est controversée. Le SAB soutient cette priorité dans les zones urbaines et les espaces sensibles sur le plan paysager. Les discussions sur le développement des énergies renouvelables montrent que celui-ci progresse trop lentement. C'est pourquoi le Conseil fédéral a ouvert une consultation, en 2025, sur une contre-proposition à l'**initiative dite « Black-out »**. Il souhaite ainsi permettre à nouveau la construction de nouvelles centrales nucléaires. Le SAB soutient cette contre-proposition, qui envoie un signal clair aux associations environnementales pour qu'elles renoncent à s'opposer aux projets liés aux énergies renouvelables.

Aménagement du territoire et logements

En 2025, la consultation sur le nouveau **projet de territoire suisse** a été menée. Le SAB n'ayant pas été associé à l'élaboration du nouveau projet, il a souligné, dans sa prise de position, le manque de légitimité et les faiblesses de ce projet. En outre, des mesures de mise en œuvre efficaces font défaut, en particulier pour les régions de montagne et rurales.

Après l'échec de la **révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire**, lors de la consultation estivale de 2024, le Conseil fédéral a procédé à une profonde révision. Les préoccupations du SAB ont été prises en compte. Ainsi, l'objectif de stabilisation est conçu de manière à permettre une croissance minimale. Les procédures de contrôle de cet objectif de stabilisation ont été considérablement simplifiées, par rapport au projet initial. Grâce à l'approche dite «par

zone», les cantons bénéficient d'une plus grande flexibilité afin de pouvoir construire en dehors des zones à bâtir. La loi révisée sur l'aménagement du territoire (LAT2) et l'ordonnance entreront en vigueur de manière échelonnée dès le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2026. Le SAB accompagne les travaux de mise en œuvre, notamment par le biais de la plateforme de dialogue Recherche et pratique dans l'agriculture de montagne.

En 2025, la Confédération a entamé les travaux relatifs à la deuxième analyse d'impact quant à la **législation sur les résidences secondaires**. Le SAB était présent dans le groupe d'accompagnement et a pu faire valoir ses préoccupations. Le rapport présentant les résultats est attendu pour 2026. En lien avec la législation sur les résidences secondaires, la Confédération organise également régulièrement des échanges d'expériences. À l'initiative du SAB, le cercle des participants a été ouvert pour la première fois à toutes les communes, durant l'année 2025. Cet événement a eu lieu le 10 novembre 2025 à Interlaken. Il a été organisé par l'Office fédéral du logement (OFL), l'Office fédéral du développement territorial (ARE), le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), ainsi que le SAB. Environ 130 personnes y ont participé.





« Nous, les jeunes, nous devons nous engager pour que les conditions de vie dans les régions de montagne restent les mêmes et s'améliorent, car nous sommes l'avenir de ces régions. Il est donc important que nos communes tiennent compte des jeunes et de leurs préoccupations. »

Céline Pralong, présidente du Forum des jeunes du SAB

La **pénurie de logements** était encore l'un des thèmes prioritaires du SAB en 2025. Le 10 avril 2025, le SAB a présenté son guide sur les logements pour employés du secteur touristique, lors d'une conférence à Berne. En collaboration avec la Confédération, il a organisé un événement à Interlaken, le 10 novembre 2025 (voir ci-dessus). Le SAB a également mis à jour son rapport sur les approches réglementaires relatives à la location de logements à court terme, via des plateformes telles qu'Airbnb. Le rapport du SAB est l'un des rares documents disponibles pour la Suisse. L'intérêt des médias et les demandes des communes et des cantons ont donc été importants. Le SAB a également pu présenter de nombreux exposés sur le thème de la pénurie de logements. En collaboration avec l'OFL, le SAB révisé actuellement la plateforme d'information de l'OFL sur le thème des locations à court terme.

Le 28 septembre 2025, la suppression de **l'imposition de la valeur locative** a été approuvée par 57,7 % des voix, lors d'une votation populaire. Dans le même temps, les cantons ont obtenu la possibilité d'introduire un impôt foncier sur les résidences secondaires à usage personnel. Les communes touristiques comptant une forte proportion de résidences secondaires sont particulièrement touchées par la suppression de l'imposition de la valeur locative. La Conférence des présidentes et présidents de communes touristiques de montagne, gérée par le SAB, s'est penchée sur ce projet en 2025. Après le vote populaire, la Conférence a demandé une introduction rapide et coordonnée d'un nouvel impôt foncier. Elle suivra de près les travaux de mise en œuvre au niveau cantonal au cours des prochains mois et des prochaines années. Si nécessaire, elle présentera ses propres propositions.

Préoccupations des jeunes

En 2015, le SAB a créé le label « **Commune de montagne - La jeunesse, notre avenir** », ainsi que le Forum des jeunes. Ce forum est composé de jeunes issus des communes la-bellisées. Actuellement, 30 communes ont obtenu ce label, signalant leur engagement en faveur de la jeunesse. Ce label

constitue une marque déposée. La protection de la marque a été prolongée de dix ans. Dans ce contexte, les documents de base relatifs au label ont été mis à jour. Les jeunes ont eux-mêmes organisé une rencontre dans la vallée de Safien, pour célébrer cet anniversaire. Le forum des jeunes s'est réuni en mars 2025 à Gampel-Bratsch et a notamment élu un nouveau comité, ainsi qu'une nouvelle présidence. Les jeunes ont également élaboré des guides sur la communication et les transports publics.

Politique environnementale

En décembre 2025, le Conseil des États, en tant que première chambre consultée, a rejeté l'introduction d'une assurance contre les **tremblements de terre**. Plusieurs tentatives pour introduire une assurance contre les tremblements de terre avaient déjà échoué auparavant. L'idée d'une assurance contre les risques naturels représente une solution minimale qui ne serait mise en œuvre qu'après un tremblement de terre majeur. Les tremblements de terre constituent de loin le risque naturel le plus grand. Heureusement, la Suisse a été épargnée au cours des dernières décennies. Cela explique probablement le manque de conscience quant à ce danger. Mais plus le dernier grand séisme est éloigné et plus la probabilité de la survenue d'un séisme majeur est élevée. La décision du Conseil des États, de décembre 2025, de ne pas entrer en matière sur ce projet est d'autant plus incompréhensible. Le SAB s'engagera pour que cette décision soit infirmée par le Conseil national en 2026.

Relations internationales

Le SAB influence la politique internationale pour les régions de montagne, notamment par l'intermédiaire de l'association européenne **Euromontana**. Le SAB est également en contact avec la **Convention alpine** et la stratégie macrorégionale pour l'espace alpin EUSALP. Le SAB est représenté au sein du Conseil consultatif pour le développement rural du **Tyrol du Sud** et entretient des relations avec de nombreuses organisations de montagnes dans toute l'Europe.

Ainsi, à l'occasion de la Journée internationale de la montagne (11 décembre), le SAB a organisé un échange avec des acteurs d'Azerbaïdjan. Des relations étroites se sont également nouées dans le cadre de divers projets de coopération internationale (voir ci-dessous).

En 2024, le SAB avait déjà pris position de manière détaillée sur les grandes lignes du développement des **relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne** (UE). Le projet d'accords correspondants et sa mise en œuvre en Suisse ont été soumis à consultation, en juin 2025. Le SAB a pu constater que la plupart de ses préoccupations, exprimées lors de la consultation de 2024, avaient été prises en compte. Le SAB soutient donc en principe la mise à jour des accords existants, ainsi que les deux nouveaux accords sur la santé et la sécurité alimentaire. Toutefois, le SAB estime que l'accord sur l'électricité ne peut être signé à l'heure actuelle. Des points centraux, tels que les concessions hydrauliques, les redevances hydrauliques, le droit de retour des concessions et la promotion des énergies renouvelables, ne

sont pas ou insuffisamment réglementés dans cet accord. Du point de vue du SAB, les nouvelles règles relatives aux aides d'État posent également problème. Le Parlement entamera l'examen des actes législatifs complets en 2026. Un référendum devrait avoir lieu en 2027.



« Grâce au soutien du SAB, nous avons pu aborder, au niveau communal, le thème du manque de logements pour les employés du secteur touristique et élaborer des solutions appropriées, en collaboration avec tous les acteurs locaux importants. »

René Müller, président de la Conférence des présidents de communes touristiques de montagne



Interview

Trois questions à ... Martin Candinas, conseiller national et vice-président du SAB

Selon vous, quelle est l'importance d'un bon raccordement des régions de montagne au réseau ferroviaire et routier ?

Un bon raccordement des régions de montagne au réseau ferroviaire et routier est essentiel pour la qualité de vie de la population et pour le maintien des emplois et des services. Il renforce également le tourisme et permet un approvisionnement fiable tout au long de l'année.

Avec le projet Trafic 45, le Conseil fédéral souhaite donner la priorité à la poursuite du développement des infrastructures de transport. Que pensez-vous de cette approche ?

Les moyens sont limités et les coûts d'entretien ne cessent d'augmenter. Nous sommes donc contraints de fixer des priorités pour le développement de nouvelles infrastructures. Pour les régions de montagne, il est important que les artères principales fonctionnent parfaitement et soient dynamiques. Ce n'est qu'ainsi que le principe de capillarité peut fonctionner.

Le projet Trafic 45 tient-il suffisamment compte des préoccupations des régions de montagne et rurales ? Des corrections sont-elles nécessaires ?

En raison de leur faible densité démographique, les espaces ruraux risquent d'être moins pris en compte que les corridors très fréquentés et les projets d'agglomération. Il appartient aux responsables politiques de trouver un juste équilibre. L'offre en matière de transports reste essentielle partout. Dans le domaine des transports publics, l'extension de la cadence semi-horaire ou de nouvelles liaisons directes vers l'intérieur et l'étranger peuvent également créer une valeur ajoutée pour les régions rurales, sans forcément nécessiter de développements infrastructurels.

Communication

Le SAB publie dix fois par an la revue « **montagna** ». Cette dernière est envoyée à tous les membres du SAB et contient des informations actuelles ainsi que des articles de fond sur les régions de montagne et les espaces ruraux en Suisse.

Relations avec les médias

En 2025 (2024), 1227 (1485) articles et reportages radio ont été publiés sur le SAB. Le SAB a lui-même rédigé 16 (22) communiqués de presse liés aux régions de montagne. En 2025, le SAB a également envoyé 35 (35) brèves. En outre, les conseillers d'État et les présidents de commune reçoivent une newsletter personnalisée afin de renforcer la communication avec ses membres. Les actualités du SAB sont bien sûr également disponibles sur les réseaux sociaux: Facebook, LinkedIn, X (anciennement Twitter) et Youtube.

Le **Prix Montagne** a été décerné pour la quinzième fois en 2025. Le Prix Montagne a été attribué à la laiterie Einsiedeln (SZ). Le prix du public, sponsorisé par la Mobilière, a été décerné à la Chamanna Cluozza (GR).

Le SAB organise régulièrement des **conférences** afin de promouvoir les échanges d'informations et d'expériences. Elles servent aussi à donner de nouvelles impulsions et à mettre l'accent sur certaines thématiques. En 2025, les conférences suivantes ont été organisées :

- Conférence sur l'embroussaillage et le maintien d'espaces ouverts, le 28 janvier à Zollikofen ;

- Conférence sur les logements pour employés du secteur touristique, le 10 avril à Berne ;
- Conférence des présidents de communes touristiques de montagne sur la suppression de la valeur locative, en juin 2025 (en ligne) ;
- Assemblée générale du SAB le 28 août et séminaire sur les soins médicaux de base, le 29 août à Delémont (JU) ;
- Excursion technique les 8 et 9 septembre sur l'embroussaillage et le maintien d'espaces ouverts dans la vallée d'Urseren (UR) et de la Surselva (GR) ;
- Conférence de clôture du projet Beyond Snow le 14 octobre à Berne ;
- Réunion de la Conférence des présidents de communes touristiques de montagne sur l'introduction d'un impôt foncier sur les résidences secondaires, le 28 octobre (en ligne).

Les **publications** suivantes sont parues en 2025 :

- Guide sur les solutions pour les logements des employés touristiques, avril ;
- Rapport sur le dialogue avec les propriétaires de résidences secondaires, 11 août ;
- Rapport sur l'avenir du tourisme de neige (Beyond Snow), novembre ;
- Rapport sur les approches actuelles en matière de réglementation d'AirBnB en Suisse, du 25 novembre.

Toutes ces publications sont disponibles sous forme électronique à l'adresse sab.ch.

Services

Services du département technique

Le service technique (ST) du SAB propose diverses activités de conseils dans le domaine de l'agriculture de montagne. Cela comprend notamment des **conseils en matière de construction** pour les bâtiments agricoles. Le SAB est aussi l'organisation faîtière des **coopératives pour la construction rurale (CCR)**. Il représente les CCR à l'extérieur et leur offre divers services. Cela comprend des contrats-cadres pour l'assurance responsabilité d'entreprise et l'assurance responsabilité civile de construction et de maître d'ouvrage. Le ST organise des conférences et des cours de formation continue, tant pour les cadres que pour les collaborateurs spécialisés des CCR. Sur les 23 CCR affiliées au SAB, 17 sont actives en tant qu'entreprises de construction et emploient du personnel spécialisé. Les six autres fournissent à leurs membres des matériaux de construction et louent du matériel de coffrage et des outils, mais n'emploient pas de spécialistes. Les CCR comptent au total plus de 23'000 membres. Pour plus d'informations, consultez le site sab.ch, rubrique ST-SAB.

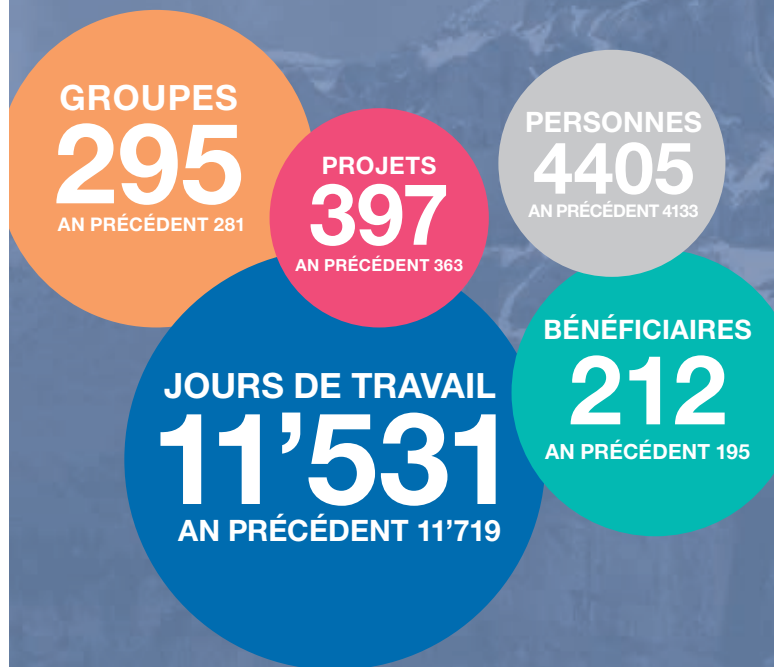
« volontaires montagne » ensemble pour nos régions

bergversetzer ou volontaires montagne est un projet commun du SAB et de l'Aide Suisse à la montagne. Dans ce cadre, des groupes d'apprentis, des classes scolaires, des groupes d'entreprises ou de seniors, ainsi que des bénévoles, sont envoyés dans les régions de montagne pour des engagements d'un ou plusieurs jours. volontaire montagne soutient les agriculteurs, les corporations, les communes, les offices du tourisme, etc. dans l'aménagement, la préservation et l'entretien des régions de montagne. Des aides sont aussi proposées pour la réalisation de projets de construction, tels que des bâtiments d'habitation et d'exploitation, des chemins, des systèmes d'approvisionnement en eau, ainsi que pour la préservation et l'aménagement du paysage (entretien des pâturages alpins, entretien des forêts), etc. En règle générale, l'intervention est gratuite pour les bénéficiaires (destinataires de l'aide).

En 2025, environ 12'000 jours de travail ont été organisés. Des rapports sur les interventions sont disponibles sur le site suivant : volontairesmontagne.ch.

volontaires montagne

Les résultats obtenus en 2024



Prestations liées au développement régional

Le SAB soutient volontiers les acteurs des régions de montagne et rurales dans leurs projets en leur fournissant des conseils et en assurant le secrétariat de diverses organisations apparentées :

- Groupe parlementaire montagne ;
- Conférence des régions ;
- Conférence des présidentes et présidents de communes touristiques de montagne ;
- Réseau de communes Alliance dans les Alpes Suisse ;
- Conférence des associations paysannes de montagne.

Le **Groupe parlementaire montagne** comprend une cinquantaine de parlementaires fédéraux qui s'engagent particulièrement en faveur des intérêts des régions de montagne. Il est présidé par le conseiller national Simon Stadler (Centre/UR). Le SAB en assure le secrétariat. Avant chaque session, ses membres reçoivent un aperçu de la session, ainsi que les recommandations du SAB sur les objets les plus importants. En 2025, le groupe parlementaire s'est spécifiquement penché sur la promotion du logement dans les régions de montagne.

La **Conférence des régions** bénéficie du statut de groupe de travail permanent du SAB. La Conférence des régions comprend actuellement 35 régions.

Au sein du **réseau de communes Alliance dans les Alpes**, quelque 270 communes de tout l'espace alpin entretiennent d'intenses échanges d'informations et d'expériences. Les communes suisses sont organisées en une structure associative distincte, dont le secrétariat est assuré par le SAB.

La **Conférence des présidentes et présidents de communes touristiques de montagne** comprend actuellement 45 communes. Le SAB en assure le secrétariat. Au cours de l'année 2025, la conférence s'est réunie deux fois pour aborder le thème de l'imposition de la valeur locative.

Le **Bus alpin** comble une importante lacune en matière de transports publics. Il transporte des passagers là où aucune compensation publique n'est possible. Il est géré par CarPostal Suisse, le SAB, le CAS, l'UTP, le Réseau des parcs suisses, Suisse Rando, l'ATE et les régions membres. L'association est présidée par le SAB. Des liaisons de transports publics sont proposées dans les régions suivantes: Alp Flix (GR), Bergün (GR), Beverin (GR), Binntal (VS), Charmey (FR), Chasseral (BE/NE), Gantrisch (BE), Greina et Blenio (GR/TI), Habkern-Lombachalp (BE), Huttwil (BE), Jura vaudois (VD), Lenk (BE), Lütholdsmatt (OW), Moosalp (VS), Pany/St. Antönien (GR), Randen (SH), Thal (SO) et l'Oberland zurichois (ZH). En 2025, un nouveau record a été atteint avec 110'081 passagers transportés. Le Bus alpin montre ainsi de manière impressionnante comment le trafic touristique peut être organisé.

Le projet Interreg **Beyond Snow** s'est achevé avec la conférence finale du 14 octobre 2025 à Berne. Beyond Snow montre comment les destinations de montagne peuvent se repositionner, lorsqu'il n'y a plus ou moins de neige. En Suisse, la station de Sattel-Hochstuckli a également participé à ce projet et a réussi à se repositionner. Le projet Interreg **SmartCommUnity** s'est également achevé en 2025. Ce projet a permis de montrer comment les communes et les régions peuvent tirer intelligemment parti de la numérisation. En Suisse, la région de Lucerne Ouest a participé au projet. Elle s'est concentrée sur l'accessibilité par les transports publics. Grâce à ce projet, le réseau alpin

SMART ALPS, initié et animé par le SAB, peut également être poursuivi. Dans le cadre de SMART ALPS, les communes de toute la région alpine se réunissent régulièrement en ligne pour échanger leurs expériences sur des thèmes d'actualité liés à la numérisation. Le projet Horizon Europe SMART ERA, lancé par le SAB, va encore plus loin. Il permet aux acteurs des quatre stratégies macrorégionales européennes (espace adriatique, espace alpin, région baltique et espace danubien) d'échanger leurs points de vue quant aux opportunités offertes par la numérisation pour les régions et les communes.

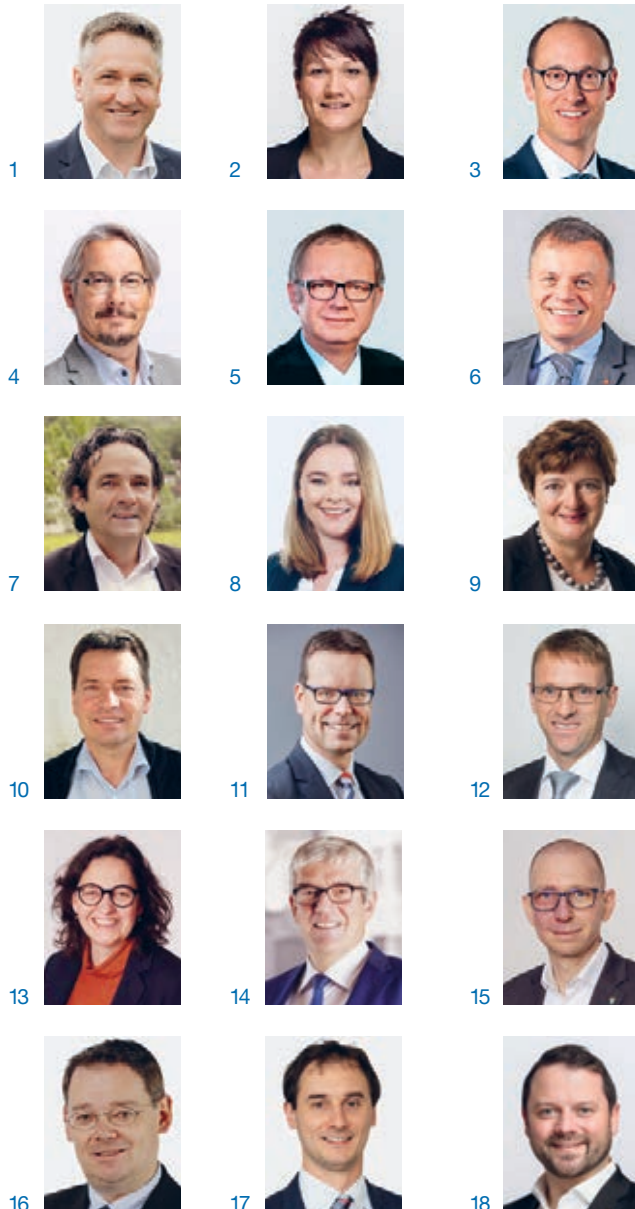
Le SAB est co-organisatrice de l'échange d'expériences **Ma commune** (ma-commune.ch). Une fois par mois, les représentants des communes et des régions intéressés se réunissent pour un échange en ligne d'une heure sur des thèmes d'actualité liés à la numérisation. L'échange se déroule en allemand et en français, et depuis 2025, également en italien. Plus de 100 représentants communaux participent pour les sessions en allemand et plus de 50 pour celles en français et en italien.

En 2024, le SAB a mené à bien un projet visant à créer des **logements pour les employés des communes touristiques**, dans le cadre des projets-modèles pour un développement territorial durable. Ce projet a permis de recenser les solutions existantes en Suisse ainsi que dans les pays voisins, de présenter le cadre juridique et de développer des solutions adaptées aux trois communes pilotes d'Obergoms, de Lenk et de Scuol. En 2025, un guide a été publié sur la base des conclusions et une conférence a été organisée le 10 avril. Le sujet a suscité un très grand intérêt, la conférence affichant complet avec 100 participants.

En 2025, le SAB a pu lancer un nouveau projet en collaboration avec la Haute école spécialisée de Suisse orientale (OST), la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et le WSL. Le projet bénéficie du soutien financier du **Fonds national suisse**. Il examine comment concilier la culture du bâti et l'évolution des services de base. Que signifie, par exemple, la perte de fonctionnalité de certaines gares ou bureaux de poste ? Comment réutiliser le patrimoine bâti et, le cas échéant, comment revaloriser l'ensemble du centre-ville ? Le projet se déroulera entre 2025 et 2027.

Organes du SAB

Comité du SAB



1. Président : Kaufmann Pius, conseiller national, 6182 Escholzmatt-Marbach LU
2. Vice-présidente : Badertscher Christine, conseillère nationale, 4922 Thunstetten BE
3. Vice-président : Candinas Martin, conseiller national, 7000 Chur GR
4. Amos Emmanuel, conseiller national, 3960 Sierre VS
5. Blatter Daniel, directeur de la région Toggenburg, 9630 Wattwil SG
6. Bürgi Roman, conseiller national, 6410 Goldau SZ
7. Coray Vendelin, ancien directeur de Schwyz Tourismus, 6430 Schwyz SZ
8. Dittli Valérie, conseillère d'Etat du canton de Vaud, 1014 Lausanne VD
9. Huber Susanne, directrice de la Chambre d'économie publique de l'Oberland bernois BE, 3700 Spiez BE
10. Lachat Jean-Paul, conseiller d'Etat, 2800 Delémont JU
11. Marti Christian, conseiller d'Etat, 8750 Glaris GL
12. Müller Stefan, Conseiller d'Etat, 9050 Appenzell AI
13. Odermatt Iren, Uertevögtin, 6383 Dallenwil NW
14. Parolini Jon Domenic, conseiller d'Etat, 7000 Coire GR
15. Rizzi Stefano, directeur de l'Office de l'économie du canton du Tessin, 6501 Bellinzona TI
16. Ruppen Franz, conseiller d'Etat, 3904 Naters VS
17. Seiler Peter, ing. agronome FH et agriculteur, Sarnen OW
18. Stadler Simon, conseiller national, 6460 Altdorf UR



Assemblée générale

L'AG du SAB se réunit une fois par an. L'AG 2025 s'est tenue le 28 août 2025 à Delémont JU. Le procès-verbal de l'AG peut être consulté sur sab.ch.

Conseil des régions de montagne

Le Conseil des régions de montagne est l'organe consultatif du SAB et se réunit généralement une fois par an. La liste des membres du Conseil peut être consultée sur sab.ch.

Forum de la jeunesse

Le Forum des jeunes du SAB est composé de jeunes issus des 30 communes portant le label « Communes de montagne – la jeunesse, notre avenir ». Le Forum des jeunes a pour mission de formuler des recommandations à l'intention du comité du SAB et de décider qui peut recevoir le label. Informations complémentaires : jeunesse-en-region-demontagne.ch.



Bureau du SAB

Le SAB est actuellement composé comme suit :

- Egger Thomas, géographe diplômé, directeur (90%)
- Niederer Peter, géographe, vice-directeur (80%)
- Ambühl Vera, Master of Arts en sciences politiques, collaboratrice scientifique (90%)
- Balmer Alin, coordinatrice volontaire montagne (80%)
- Fölmli Pius, chef de chantier diplômé SBA, responsable du service technique
- Gillioz Vincent, licencié ès lettres, chargé de communication (90%)
- Hauert Christian, conseiller en construction (80%)
- Kammermann Rita, coordinatrice volontaire montagne (90%)
- Näf Franziska, employée de commerce ST-SAB (60%)
- Padrutt Blanca, comptabilité (80%)
- Peter Nicole, planification des travaux (40%)
- Riniker Barbara, employée commerciale (80%)
- Roulin Yvan, coordinateur volontaires montagne (80%)
- Summermatter André, Master of Science ETH en sciences agricoles, collaborateur en économie agricole sous mandat

Membres du SAB

À la fin décembre 2025, le SAB – Groupement suisse pour les régions de montagne – comptait les membres suivants (chiffres de l'année précédente entre parenthèses) :

Cantons : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Schwyz, Soleure, Saint-Gall, Tessin, Uri, Vaud, Valais, Zurich.

Communes : 454 (457).

Organisations suisses, cantonales et régionales, organisations agricoles, corporations : 79 (78)

Coopératives de construction agricole (CCA) et groupes de construction : 23 (23)

Régions : 29 (29)

Organisations touristiques : 25 (26)

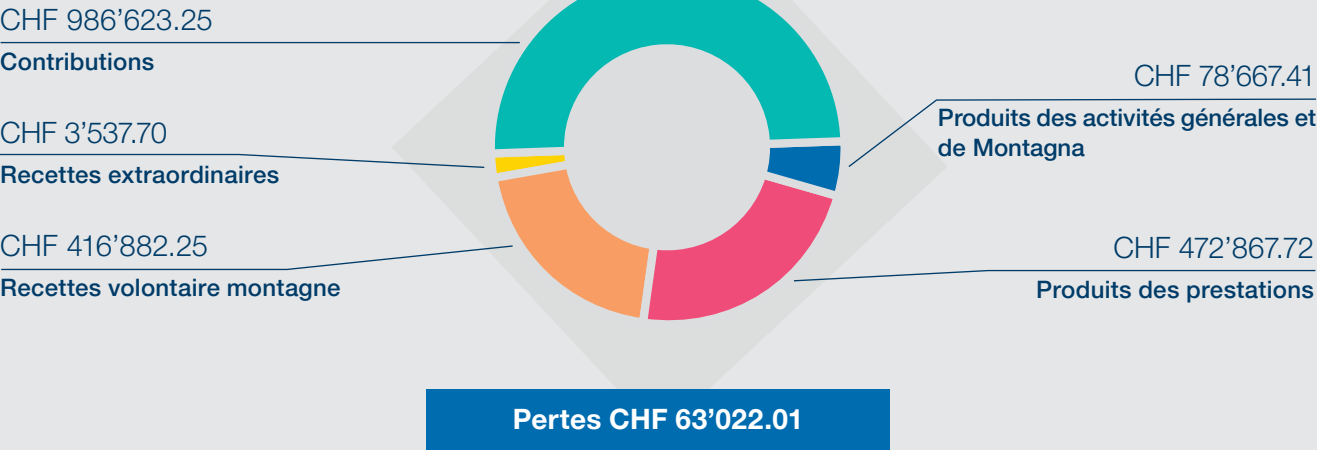
Entreprises commerciales, banques et autres organisations : 31 (30)

Membres individuels : 337 (345)

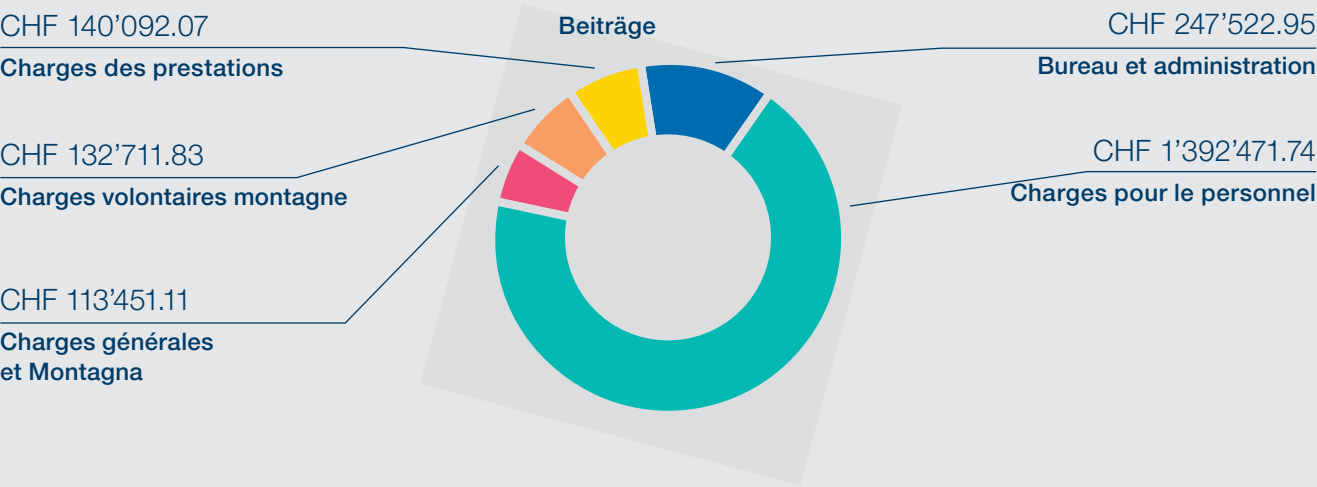
Finances

Vous trouverez toutes les informations détaillées quant à la comptabilité du SAB, ainsi que le rapport des réviseurs de comptes, sur : sab.ch

Recettes : 1'958'578.33

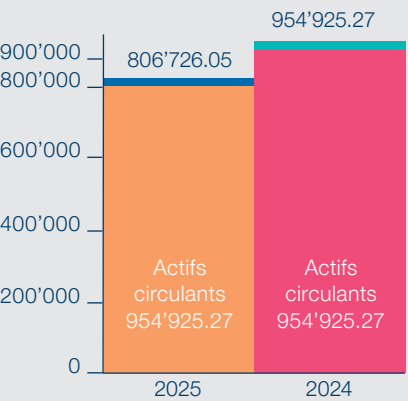


Charges : 2'021'600.34



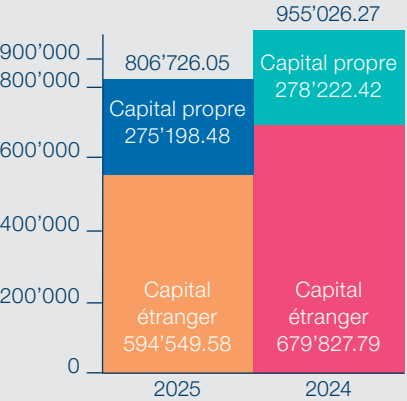
Actifs

(Actifs circulants et immobilisés)



Passifs

(Capital étranger et capital propre)



SAB – Groupement suisse pour les régions de montagne
Seilerstrasse 4 | Case postale | CH-3001 Berne
031 382 10 10 | info@sab.ch | www.sab.ch